



Cercle des Réseaux Européens

Déjeuner avec Enrico Forti,

Directeur du Secrétariat Général de la
Commission en charge des relations
interinstitutionnelles

12 septembre 2019

Le 12 septembre, le Cercle des réseaux européens a eu l'honneur d'accueillir Enrico Forti à peine 48 heures après l'annonce du nouveau Collège.

Quel processus pour les auditions?

Les auditions des Commissaires auront lieu entre le **30 septembre et le 8 octobre**. Les députés européens ont décidé de commencer par les Commissaires, puis les Vice-Présidents, adoptant une approche d'abord sectorielle, puis horizontale.

Les Commissaires devraient recevoir les questionnaires d'ici le lundi 16 septembre. Chaque Commissaire candidat recevra un questionnaire de **25 questions** auquel il/elle devra répondre devant le Parlement européen.

Chaque candidat sera auditionné au cours d'une unique session de 3 heures à laquelle **toutes les commissions parlementaires le désirant pourront participer**. Les groupes politiques pourront également s'exprimer, cependant leur temps de parole sera calculé en fonction de leur représentativité au sein du Parlement.

En cas de doutes, les candidats devront soit repasser une audition, soit répondre à un questionnaire écrit. Leur motivation, leur engagement européen, leur éthique autant que leurs compétences seront au centre des auditions.

Une fois l'avis des commissions parlementaires donné, la plénière du Parlement européen devrait valider le Collège lors de la plénière du 23 octobre.

Les Commissaires candidats seront à Strasbourg la semaine du 16 septembre afin de commencer à rencontrer informellement les députés européens en vue de ces auditions.

La Conférence des Présidents du Parlement européen a décidé de rencontrer Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, afin d'obtenir des clarifications sur l'intitulé de certains portefeuilles et sur la composition de son futur Collège des Commissaires. Ursula von der Leyen pourrait être appelée à s'exprimer devant la

plénière du Parlement, une fois les auditions passées, et avant l'aval final des députés, pour aplanir certains éléments.

Quel rôle pour les Vice-Présidents?

L'attribution des Vice-présidents couvre chaque projet majeur de l'agenda politique d'Ursula von der Leyen. Les Vice-présidents exécutifs devront, eux, coordonner les départements de la Commission pour mener à bien les 3 grands piliers du programme, comme par exemple le Green Deal, mais auront également la responsabilité d'un portefeuille spécifique de Commissaire. Leur compétence sera par ailleurs transversale.

Frans Timmermans, Vice-Président exécutif en charge du Green Deal. Ses attributions ne porteront pas uniquement sur la protection du climat mais également sur la mise en avant des opportunités offertes par la transition écologique. Ce portefeuille sera très axé sur la technologie et leurs applications économiques.

Margrethe Vestager, Vice-Présidente exécutive en charge de la révolution numérique. Elle sera chargée de développer, en partenariat avec Valdis Dombrovskis et Sylvie Goulard, une politique industrielle européenne. Du côté du digital, elle devra renforcer la position des PME, participer au développement de l'Intelligence Artificielle et des plateformes en ligne. La taxation du digital sera également une question centrale de ses attributions, dans une vision au-delà des Gafa pour s'appliquer à tout l'écosystème numérique. Par ailleurs Margrethe Vestager conservera le portefeuille de la concurrence, dans une réorientation à noter : désormais **la politique de la concurrence est au service de la compétitivité européenne sur le marché intérieur mais aussi dans une approche plus géopolitique.**

Valdis Dombrovskis, Vice-Président exécutif en charge de l'Economie pour les citoyens. Il sera chargé de renforcer l'Union monétaire, ainsi que de coordonner les travaux sur le pilier social européen. L'ambition est de réconcilier les questions sociales et la finance. Il travaillera également sur la fiscalité du Green Deal avec Frans Timmermans, comme par exemple pour la révision de la taxation de l'énergie.

Des risques de refus pour les Commissaires ?

Les Commissaires hongrois et polonais risquent d'être particulièrement visés par les députés lors des auditions. Il y a cependant divers équilibres à prendre en compte et les groupes politiques ne souhaiteront certainement pas mettre en danger la position d'un de leur représentant au sein de la Commission. Si un seul Commissaire pose problème, il est cependant toujours possible de le remplacer avant le vote final de la Plénière. Les appels de la Présidente à davantage de collaboration avec le Parlement aideront sensiblement.

Quels principes conduiront la Commission ?

Les principes de base de la nouvelle Commission reposeront sur la **collégialité** (chaque Commissaire doit se sentir responsable des décisions du Collège, dans une approche davantage transverse grâce aux vice-présidents). La nouveauté reposera dans les pratiques, comme par exemple **l'examen des effets externes des initiatives** (diplomatie, commerce, partenariats, compétitivité). Le principe du « **One in, one out** » est également primordial pour Ursula von der Leyen : à chaque fois que l'on proposera une législation ou une révision, une autre sera supprimée pour éviter la surréglementation. Enfin, **le suivi de la transposition des règles européennes par les Etats membres** sera renforcé.

Quels changements au sein des services de la Commission ?

Les services de la Commission vont connaître peu de changement. Concernant le nouveau format de la DG GROW, une partie des services migreront vers les sujets liés à l'espace et la défense, alors qu'une autre partie se consolidera sur les compétences développées ces 5 dernières années.

La désignation d'un vice-président chargé des relations institutinnelles et de la prospective est aussi le signe d'une ambition de la Commission d'avoir une vision de plus long terme à l'image des Etats-Unis ou de la Chine.

Un Collège encore davantage pyramidal ?

Malgré les apparences, la structure du nouveau Collège des Commissaires n'est pas pyramidale. Les Vice-présidents viennent encore davantage décloisonner les politiques sectorielles. La position de chaque membre du Collège dépendra au final des personnalités. Si au début de la Commission Juncker le nouveau système des vice-présidents avait pu susciter des frictions, cela s'est révélé une très bonne dynamique de travail en commun.

Quel rôle pour le Secrétariat Général ?

Le Secrétariat Général de la Commission est un service qui travaille principalement pour la Présidence de la Commission. **Chacune de ses directions politiques poursuit la réalisation d'un thème avant par le programme de la Présidence.** Les unités sont au service des Vice-présidents. Le Secrétariat Général est par exemple chargé de l'écriture des communications. Il a un rôle central et est ouvert à rencontrer les parties prenantes.

Quelles compositions pour les cabinets ?

Il n'existe pas de processus formel pour composer un cabinet de Commissaire. Cela dépend de chaque Commissaire. Les Représentations Permanentes des Etats membres ont généralement un rôle privilégié pour placer des personnes dans ces cabinets. Le Commissaire reste cependant libre de ses choix, mais doit respecter quelques règles (quotas nationaux ou nombre de fonctionnaire par exemple). **Il semble que les places françaises du cabinet d'Ursula von der Leyen soient déjà toutes occupées...**

Vers un renforcement de l'initiative législative du Parlement européen ?

Ursula von der Leyen souhaite également renforcer le pouvoir d'initiative du Parlement européen. Cela ne passera pas par un changement de Traité, mais par une attention accrue des résolutions du Parlement européen afin d'engager un véritable dialogue avec les députés et aboutir à davantage de propositions de la Commission suite à cet exercice institutionnel.